

## Fiche bâtiment [2]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	6661
B3	N° ECA :	397
B4	Rue/lieu (*) :	Ch. de la Gauttrausaz 1, 1864 Vers-l'Eglise
B5	Dénomination du bâtiment :	
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation		
	Classe :	Maisons à deux logements		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	103		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	271		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	190	Pour les activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³] :	655		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	3		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	2		
	Nb 1 pce :	1	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :
	Nb 4 pce :		Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :
				1
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Oui		
B15	Système de chauffage (*) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Chaudière standard pour un seul bâtiment - secondaire:		
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	25		
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: - secondaire:		
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance &gt; que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: - secondaire:		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: - secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)  
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Bois teinte naturelle, maçonnerie teinte claire  
Mode de couverture, couleur :  
Tôles  
Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- |   |  | Compétence                     |                          |
|---|--|--------------------------------|--------------------------|
|   |  | M                              | ME                       |
| 48.   | Qh (MJ/m².an) : 257<br>Qhli (MJ/m².an) : 272   | Informations complémentaires : |                          |
| 453.  | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli<br>b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli   | <input type="checkbox"/>       | <input type="checkbox"/> |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1<br/>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72</b> |  |                                |                          |
| Surface de référence énergétique  |  |                                |                          |
|   | SRE : 65   | Informations complémentaires : |                          |
| 465.  | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  | <input type="checkbox"/>       | EN 6                     |
| 468.  | Serres artisanales ou agricoles chauffées  | <input type="checkbox"/>       | EN 7                     |
| 474.  | Halles gonflables  | <input type="checkbox"/>       | EN 8                     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>   |  |                                |                          |
| 449.  | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées   | <input type="checkbox"/>       | 75                       |
| 450.  | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)<br>b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)<br>c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) | <input type="checkbox"/>       | 65A<br>65B<br>Annexe     |
| 456.  | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd  | <input type="checkbox"/>       |                          |
| 461.  | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  | <input type="checkbox"/>       | EN-VD 72                 |
| 462.  | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire   | <input type="checkbox"/>       | EN 3                     |
| 463.  | Installation de ventilation  | <input type="checkbox"/>       | EN 4                     |
| 464.  | Installation de réfrigération / humidification   | <input type="checkbox"/>       | EN 5                     |
| 466.  | Installation de production d'électricité par combustible   | <input type="checkbox"/>       | EN 9                     |
| 475.  | Résidences secondaires   | <input type="checkbox"/>       | EN 3                     |
| <b>Divers</b>   |  |                                |                          |
| 470.  | Installation de chauffage en plein air   | <input type="checkbox"/>       | EN 10                    |
| 471.  | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN  | <input type="checkbox"/>       |                          |
| 473.  | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²<br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage<br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  | <input type="checkbox"/>       | EN 12<br>EN 13           |
| 476.  | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  | <input type="checkbox"/>       | EN-VD 15                 |
| 477.  | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application<br>Précisez l'article :  | <input type="checkbox"/>       |                          |